

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial	: ARADUR® 3487 BD
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	: WQK2-W0C8-G00H-MDMY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Durcisseur
--	--------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300
--------------------------	---

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360F: Peut nuire à la fertilité.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)
2,2'-iminodi(éthylamine)
4,4'-isopropylidenediphénol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Polyamines

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	- - 01-2119557899-12	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 50 - < 70
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314	>= 10 - < 20

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version 1.2 Date de révision: 07.07.2022 Numéro de la FDS: 400001010065 Date de dernière parution: 02.02.2018
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

	01-2119514687-32	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 ≥ 0,001 %	
2,2'-diméthyl-4,4'- méthylènebis(cyclohexylamine)	6864-37-5 229-962-1 612-110-00-1 01-2119497829-12	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Foie, Reins, Muscle squelettique, Cœur) Aquatic Chronic 2; H411	≥ 5 - < 10
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0 203-865-4 612-058-00-X 01-2119473793-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 620 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,185 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 045 mg/kg	≥ 5 - < 10
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7 201-245-8 604-030-00-0 01-2119457856-23	Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 2; H411	≥ 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version 1.2 Date de révision: 07.07.2022 Numéro de la FDS: 400001010065 Date de dernière parution: 02.02.2018
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2,2'-iminodi(éthylamine)	111-40-0	VME	1 ppm 4 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Risque d'allergie cutanée, Valeurs limites indicatives			
4,4'-isopropylidenediphénol	80-05-7	VME (Poussières inhalable)	2 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Toxique pour la reproduction de catégorie 1B - Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		TWA (fraction inhalable)	2 mg/m ³	2017/164/EU
Information supplémentaire	Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction products of	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5,29 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version 1.2 Date de révision: 07.07.2022 Numéro de la FDS: 400001010065 Date de dernière parution: 02.02.2018
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia			systemiques	
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	2,5 mg/kg p.c./jour
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,05 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,008 mg/kg p.c./jour
2,2'-iminodi(éthylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	15,4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	92,1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,87 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2,6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	11,4 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,1 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	4,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	27,5 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	4,88 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	4,88 mg/kg p.c./jour
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,526 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia	Eau douce	0,015 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,014 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,125 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version 1.2 Date de révision: 07.07.2022 Numéro de la FDS: 400001010065 Date de dernière parution: 02.02.2018
Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

		poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	6,93 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine)	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,046 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	4,34 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,434 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	4,56 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Oral(e)	0,556 mg/kg
2,2'-iminodi(éthylamine)	Eau douce	0,56 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,32 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1072 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,056 mg/l
	Sédiment marin	107,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	6 mg/l
	Sol	7,97 mg/kg poids sec (p.s.)
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Eau douce	0,06 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,006 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,578 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,121 mg/kg poids sec (p.s.)

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : ammoniacale

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

pH	: 11,0 - 12,0
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 120 °C Méthode: coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: env. 1 g/cm ³ (20 °C) Méthode: Evalué(e)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: > 100 g/l partiellement soluble (20 °C) Méthode: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	: 30 - 70 mPa.s (25 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas toxique en cas d'inhalation tel que défini par la réglementation des marchandises dangereuses.

Estimation de la toxicité aiguë: 1,72 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Composants:**Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 885 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,74 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 2 980 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Symptômes: Difficultés respiratoires
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 320 - 460 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est hautement toxique après une inhalation de courte durée.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 200 - 400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: non
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

contact cutané unique.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 620 mg/kg
Méthode: Méthode de calculToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,185 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403Estimation de la toxicité aiguë: 0,185 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1 045 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1 045 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**4,4'-isopropylidenediphénol:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 - < 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguëToxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 170 mg/m³
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): env. 6 400 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Provoque des brûlures.
Résultat	: Provoque des brûlures.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Provoque des brûlures.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Provoque des brûlures.
BPL	: non

Espèce	: Barrière bio macromoléculaire synthétique
Evaluation	: Provoque des brûlures.
Méthode	: OCDE ligne directrice 435
Résultat	: Provoque des brûlures.
BPL	: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Provoque des brûlures.
Résultat	: Provoque des brûlures.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 24 h
Evaluation	: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
BPL	: non

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Corrosif
Résultat	: Corrosif

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: A un effet sensibilisant.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	: non

2,2'-iminodi(éthylamine):

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Remarques	: A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition	: Voies respiratoires
Espèce	: Souris
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Humain
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat	: A un effet sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
-----------------------	--

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 125/250/500 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 2 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 1375 µg/L

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 5000 µg/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle)

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 500 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.
Résultat: négatif

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 85 - 850 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

4,4'-isopropylidenediphénol:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Cancérogénicité**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Espèce	: Souris, mâle
Voie d'application	: Dermale
Dose	: 56.3 mg/kg
Fréquence du traitement	: 3 quotidien
Résultat	: négatif

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 103 semaines
Fréquence du traitement	: 7 quotidien
Résultat	: négatif

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 3/10/30 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/50/150/450 milligramme par kilogramme
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443

Type de Test: OCDE ligne directrice 421
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/75/150/300/600 mg/kg bw/d
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 150 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 15/50/115 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 115 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/40/125/350 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme
Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1.5/5/15 mg/kg bw/d
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,5 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 443
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 5, 15 and 45 mg/kg bw /day
Durée d'un traitement unique: 20 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 45 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1/3/9 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 9 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids humide mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 421
Résultat: Aucune réaction secondaire.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: < 160 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****2,2'-iminodi(éthylamine):**

Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

4,4'-isopropylidenediphénol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):**

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Foie, Reins, Muscle squelettique, Coeur
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : ≥ 250 mg/kg/d
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 90 days 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 0/50/80/250 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 411

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 60 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Dose : 20, 60, 160 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Reins

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 200 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 216 h
Nombre d'expositions : 6h
Méthode : Toxicité subaiguë
Organes cibles : irritation des voies respiratoires

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEC : 12 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui
Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	2,5 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	3 months
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	2.5, 12, 60 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Foie, Reins, Muscle squelettique, Coeur

2,2'-iminodi(éthylamine):

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEC	:	70 - 80 mg/m3
Voie d'application	:	Ingestion
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	360 h
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	114 mg/kg/d
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	9 600 h
Nombre d'expositions	:	6 d
Méthode	:	Toxicité chronique

4,4'-isopropylidenediphénol:

Espèce	:	Chien, mâle et femelle
NOEC	:	75 mg/kg, 10 mg/m3
Voie d'application	:	Ingestion
Atmosphère de test	:	poussières/brouillard
Durée d'exposition	:	2 160 h
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	600 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	672 h
Nombre d'expositions	:	7 d
Méthode	:	Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien affectant la santé humaine, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Toxicité pour les poissons : CE50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 15 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 80 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Acartia tonsa): 418,34 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 15 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOECr (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,32 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 141,72 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau de mer

Méthode: ISO 10253

ErC10 (Skeletonema costatum (algue marine)): 33,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau de mer

Méthode: ISO 10253

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 750 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Type de Test: Essai en statique
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(ide)): 110 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 23 mg/l
 Point final: mortalité
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 37 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 1 120 mg/l
Durée d'exposition: 18 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 3 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Dose sans effet observé

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 22,4 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,57 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : EC20 (boue activée): 160 mg/l
 Durée d'exposition: 30 min
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Méthode: ISO 8192
 BPL: non

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
 Espèce: Poisson
 Méthode: QSAR
 BPL: non
 Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 4 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Contrôle analytique: oui
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,2'-iminodi(éthylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 : 430 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 64,6 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 16 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce
 Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1 164 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Type de Test: Essai en statique
 Substance d'essai: Eau douce

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 5,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.20.

Toxicité pour les organismes
vivant dans le sol : CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu
aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique
connu.

4,4'-isopropylidenediphénol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 7,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 : 3,9 - 10,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,5 - 3,1
mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 444 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OPPTS 850.1500
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Mélange
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 12 Months (25 °C)
pH: 6,5
Méthode: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 6,9 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

2,2'-iminodi(éthylamine):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 87 %
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Photodégradation : Type de Test: Air
Constante de vitesse: 500000
Dégradation (photolyse directe): 50 %

4,4'-isopropylidenediphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Biodégradation: 1 - 2 %
Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****Reaction products of di-, tri- and tetra-propoxylated propane-1,2-diol with ammonia:**

Coefficient de partage: n- : Pow: 22,09 (25 °C)
octanol/eau : log Pow: 1,34 (25 °C)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,99 (23 °C)
octanol/eau : pH: 6,34
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 60 d
Température: 24 °C
Concentration: 0,02 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): < 60
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 305C
BPL: oui
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,3 (23 °C)
octanol/eau : pH: 10
Méthode: OCDE ligne directrice 107

2,2'-iminodi(éthylamine):

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,3 - 6,3
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Essai en dynamique
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1,58 (20 °C)
octanol/eau : pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Répartition entre les : Koc: 928
compartiments
environnementaux

2,2'-diméthyl-4,4'-méthylènebis(cyclohexylamine):

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 1195

2,2'-iminodi(éthylamine):

Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Koc: 19111

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:**4,4'-isopropylidenediphénol:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2735
ADR	: UN 2735
RID	: UN 2735
IMDG	: UN 2735
IATA	: UN 2735

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (cycloaliphatic polyamine, DIETHYLENETRIAMINE)
ADR	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (cycloaliphatic polyamine, DIETHYLENETRIAMINE)
RID	: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (cycloaliphatic polyamine, DIETHYLENETRIAMINE)
IMDG	: POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (cycloaliphatic polyamine, DIETHYLENETRIAMINE)
IATA	: Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (cycloaliphatic polyamine, DIETHYLENETRIAMINE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 8	
ADR	: 8	
RID	: 8	
IMDG	: 8	
IATA	: 8	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: C7
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
ADR	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855
Instruction d' emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851
Instruction d' emballage (LQ) : Y840
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : 4,4'-isopropylidenediphénol

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3
4,4'-isopropylidenediphénol
(Numéro sur la liste 66, 30)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles : 49, 51, 49 bis
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360F	: Peut nuire à la fertilité.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	07.07.2022	400001010065	02.02.2018
			Date de la première version publiée:
			04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

H412 : néfastes à long terme.
: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Repr. 1B	H360F
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® 3487 BD

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.02.2018
1.2	07.07.2022	400001010065	Date de la première version publiée: 04.04.2017

Date d'impression 05.10.2023

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.